



Accueil de Loisirs Sans Hébergement mairie de Floing VACANCES 2024-2025

Toussaint

hiver

Printemps

Heure d'arrivée / entre 7h30 et 8h30 (0.50€/demi heure) 8h30 9h30

Heure de retour / 16h30 entre 16h30 et 18h00 (0.50€/demi heure)

Avec repas Sans repas Repas sans porc

NOM et Prénom de l'enfant..... garçon fille

Date de naissance/...../..... Lieu naissance.....

Enfant de moins de 6 ans

NOM et Prénom du responsable légal.....

Adresse.....

téléphone :Domicile.....

Portable.....Travail.....MAIL.....

Employeur Père.....Mère.....

N°CAF.....N°sécu.....

Assurance : Responsabilité civile individuelle compagnie.....n°.....(Joindre une attestation)

Personne à contacter en cas d'urgence

Nom/Prénom.....TEL/.....

Nom/Prénom.....TEL/.....

Personne autorisée à venir chercher l'enfant en plus du père et de la mère

.....

.....

AUTORISATION DU RESPONSABLE LEGAL DE L'ENFANT

Je soussigné(e)responsable légale de l'enfant.....

Autorise celui-ci à repartir seul de l'accueil de loisirs OUI NON

Autorise gracieusement la publication d'images de mon enfant sur les supports de communication de la mairie
oui non

Je soussigné.....Responsable de l'enfant.....

Déclare avoir pris connaissance de l'organisation et du fonctionnement du service, je les approuve et m'engage à les respecter. Certifie que les renseignements portés sur le présent dossier sont exacts.

Date(s).....

signature

INSCRIPTIONS

Le règlement est à effectuer au séjour entier. Vous pouvez régler en espèces, chèques ou chèques loisirs (les chèques seront libellés à l'ordre du Trésor Public). Les inscriptions se feront dans l'ordre d'arrivée.

Les Tarifs :

Pour les personnes de Floing	5.00€/ jours sans cantine 9.55€/ jours avec cantine
Pour les extérieurs	8.00€/ jours sans cantine 12.55€/ jours avec cantine

Inscription à la semaine obligatoire

En cas d'absence d'au moins 5 jours consécutifs, un remboursement est possible sous présentation d'un certificat médical avant la fin du séjour.

Documents nécessaires pour l'inscription :

- Chèques loisirs CAF (si la famille est bénéficiaire)
- Notification aide aux temps libre CAF (si la famille est bénéficiaire)
- Attestation quotient familial CAF
- Carnet de santé
- Carte d'immatriculation à la Sécurité Sociale
- Carte de mutuelle complémentaire
- Attestation responsabilité civile

Documents nécessaires pour l'aide CCAS:

- Attestation quotient familial CAF

RECOMMANDATIONS PRATIQUES

Les enfants de moins de 6 ans seront repris à la fin de la journée par les parents ou une personne adulte nommément désignée par eux sur le bulletin d'inscription.

Dans tous les cas, il est recommandé aux parents de veiller aux déplacements de leurs enfants jusqu'au centre de loisirs.

Les enfants seront habillés de manière adaptée aux activités et à la météo (ex. bonnet de bain pour la piscine).

Les vêtements seront marqués.

Seules les baskets à semelles blanches sont autorisées pour l'accès au COSEC.

Aucun objet dangereux, ni de valeur ne doit être introduit.

Votre enfant doit être assuré (contrat couvrant les dommages corporels auxquels il peut être exposé pendant les activités). Par ailleurs, la commune organisatrice souscrit un contrat d'assurance Responsabilité Civile.

Le projet éducatif et le projet pédagogique sont consultables au centre de loisirs.

ACCUEIL DE LOISIRS DE LA MAIRIE DE FLOING

POUR LES ENFANTS SCOLARISES JUSQUE 12 ANS

Inscriptions à renouveler pour chaque période

Vacances : toussaint 2024/hiver 2025/pâques 2025

OUVERTURE à partir de 8h30 ou 9h30 jusqu'à 16h30

RESTAURATION POSSIBLE de 11h30 à 13h30

Garderie le matin dès 7h30 et le soir jusque 18h00 (0.50€ la ½ heure)

ACTIVITES DIVERSES

TARIFS

FLOING

5.00€ / jour sans repas

9.55€ / jour avec repas

EXTERIEUR

8.00€ / jour sans repas

12.55€ / jour avec repas

Possibilité d'aide financière par le CCAS, la CAF

Inscriptions à la maison des oiseaux

Sur rendez-vous

Renseignements au 06/78/06/52/19

